

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12052**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Administrateur de réseaux d'entreprise

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils, sociétés de conseils (SYNTEC-CINOV) - Fédération SYNTEC	Président de la CPNE

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3018 - Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseil

#### Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'administrateur de réseaux d'entreprise administre les ressources nécessaires à la production attendue du réseau de l'entreprise dans le respect des règles de l'art, et des contrats passés avec les fournisseurs et des contrats de service conclus avec des utilisateurs de profils divers. Ses activités le conduisent à administrer tant les infrastructures (systèmes et réseaux que les applications transverses du type messageries et travail de groupe, internet, intranet).

Ces compétences s'inscrivent dans le processus général de la production, de l'exploitation et de l'administration en informatique.

L'administrateur d'infrastructures peut travailler sur le site de l'entreprise qui l'emploie ou sur le site d'un client.

IL travaille sous la responsabilité hiérarchique d'un manager même si sa fonction lui permet d'être autonome sur les compétences attendues.

**Analyser la mise en production des ressources de l'informatique et des réseaux** : optimiser les performances des infrastructures; proposer des scénarios d'évolution; participer à l'élaboration du budget; assurer l'interface avec la maîtrise d'oeuvre et les prestataires; élaborer et suivre les contrats de services; maintenir une veille technique.

**Mettre en exploitation les ressources de l'informatique et assurer la mise en exploitation des ressources matérielles et logicielles**; développer et mettre en oeuvre des automatisations de procédures; réaliser les configurations types; maintenir les conditions générales de production et de services; accompagner la prise en charge par les exploitants des changements et des procédures.

**Administrer les ressources de l'informatique et des réseaux** : administrer les utilisateurs, la qualité des services, la sécurité d'accès, les serveurs et leurs systèmes, les réseaux et les structures de télécommunications les applications transverses.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Informatique, processus général de la production, de l'exploitation et de l'administration.

Administrateur de réseaux d'entreprise

Administrateur de bases de données

Administrateur d'applications

Administrateur de messagerie

Administrateur sécurité

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités d'évaluation des compétences acquises sont de 4 sortes :

- évaluation continue
- pratique en entreprise
- mise en situation
- entretien avec le jury à partir de dossier de mise en situation.

#### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Deux jurys : - jury délégué: président issu de la CPNE + 2 membres au minimum (professionnels, extérieurs) - jury CPNE qui valide la décision du jury délégué et délivre le CQP
En contrat de professionnalisation	X	Deux jurys : - jury délégué: président issu de la CPNE + 2 membres au minimum (professionnels, extérieurs) - jury CPNE qui valide la décision du jury délégué et délivre le CQP
Par candidature individuelle	X	Deux jurys : - jury délégué: président issu de la CPNE + 2 membres au minimum (professionnels, extérieurs) - jury CPNE qui valide la décision du jury délégué et délivre le CQP
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Deux jurys : - jury délégué: président issu de la CPNE + 2 membres au minimum (professionnels, extérieurs) - jury CPNE qui valide la décision du jury délégué et délivre le CQP

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 décembre 2010 publié au Journal Officiel du 22 décembre 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Administrateur de réseaux d'entreprise avec effet au 22 décembre 2010, jusqu'au 22 décembre 2015.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

<http://www.federation.syntec.fr>

##### Lieu(x) de certification :

Fédération Syntec  
3, rue Léon Bonnat  
75016 PARIS

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AFIP  
AFPA  
AFTEC FORTEAM  
CESI  
CIEFA  
E-CML  
EFFICOM  
IEF2I

##### Historique de la certification :